

Sainte-Thérèse, le 1^{er} septembre 2015

Par courriel :

Objet : Demande d'accès à l'information concernant l'installation sanitaire du Camping de la Clairière à Mont-Laurier (Yvan Yale)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 20 août dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande. Il s'agit de :

1. Autorisation du 12 octobre 2007, 2 pages
2. Autorisation du 12 octobre 2007, 2 pages
3. Autorisation du 2 décembre 2013, 3 pages

Vous noterez que dans ces documents des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23 et 24 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 450-433-2220, poste 225

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé par

Elena Ciocoiu
Répondante de la Loi sur
l'accès aux documents

p.j. (9 pages)

Sainte-Thérèse, le 12 octobre 2007

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

Monsieur Yvan Yale
200, chemin du Tour du Lac des Îles
Mont-Laurier (Québec) J9L 3G7

N/Réf. : 7321-15-01-00653-00
400433276

Objet : Installation de conduites d'égout sanitaire afin de desservir
58 emplacements au camping de la Clairière à Mont-Laurier

Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 24 août 2007, reçue le 29 août 2007 et complétée le 25 septembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Mise en place de conduites d'égout sanitaire afin de desservir 58 des
97 emplacements du camping à la Clairière à Mont-Laurier.

Le projet est situé au 2000, chemin du Lac des îles, dans la ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant 2 demandes d'autorisation pour le camping à la Clairière, daté du 28 août 2007, reçu le 29 août 2007, transmis par **art. 23-24** ingénieur, incluant les annexes ;
- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant les plans C-0 à C-4 pour le camping à la Clairière, daté du 28 août 2007, reçu le 30 août 2007, transmis par **art. 23-24** ingénieur ;
- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant le certificat municipal, daté du 20 septembre 2007, reçu le 24 septembre 2007, transmis par **art. 23-24** ing., incluant l'annexe ;

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

-2-

N/Réf. : 7321-15-01-00653-00
400433276

Le 12 octobre 2007

- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant l'attestation relative aux droits miniers, daté du 20 septembre 2007, reçu le 24 septembre 2007, transmis par **art. 23-24** ing., incluant l'annexe ;
- Courriel de **art. 23-24** ingénieur, en date du 25 septembre 2007, concernant diverses questions.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



JR/ST

Jean Rivet
Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 12 octobre 2007

**AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)**

Monsieur Yvan Yale
200, chemin du Tour du Lac des Îles
Mont-Laurier (Québec) J9L 3G7

N/Réf. : 7330-15-01-00493-00
400247896

Objet : Installation d'un système de traitement des eaux usées au camping de la Clairière à Mont-Laurier

Monsieur,

À la suite de la demande d'autorisation datée du 5 juillet 2005, reçue le 11 juillet 2005 et complétée le 25 septembre 2007, j'autorise, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LRQ, chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Mise en place d'un système de traitement autonome des eaux usées. Le système comprend 3 fosses septiques d'une capacité de 4 800 l, 4 800 l et 20 500 l, toutes munies d'un préfiltre Zabel. Ces eaux usées seront ensuite dirigées vers une station de pompage d'une capacité de 3,24 m³ puis vers un lit d'infiltration sous faible pression comprenant 2 sections de 552,96 m² comportant 4 cellules chacune de 138,24 m², pour une superficie totale de 1105,92 m².

Le projet est situé au 2000, chemin du Lac des îles, dans la ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

La demande d'autorisation et les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant une demande d'autorisation pour l'installation d'un traitement d'eaux usées pour le camping à la Clairière, daté du 5 juillet 2005, reçu le 11 juillet 2005, transmis par **art. 23-24**, ingénieur, incluant les annexes ;
- Lettre de **art. 23-24** ing., **art. 23-24**, datée du 23 août 2005, incluant les annexes ;

AUTORISATION
(LRQ, c.Q-2, article 32)

-2-

N/Réf. : 7330-15-01-00493-00
400247896

Le 12 octobre 2007

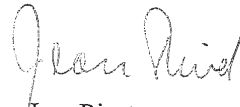
- Bordereau de transmission de **art. 23-24** contenant le certificat municipal, daté du 20 septembre 2007, reçu le 24 septembre 2007, transmis par **art. 23-24** ing., incluant l'annexe ;
- Courriel de **art. 23-24** ingénieur, en date du 25 septembre 2007, concernant diverses questions.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour la ministre,



JR/ST

Jean Rivet

Directeur régional de l'analyse et de
l'expertise de Montréal, de Laval, de
Lanaudière et des Laurentides

Sainte-Thérèse, le 2 décembre 2013

AUTORISATION
Loi sur la qualité de l'environnement
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Monsieur Yvan Yale
2000, chemin du Tour-du-Lac-des-Îles
Mont-Laurier (Québec) J9L 3G7

N/Réf. : 7330-15-01-00493-01
400857857

Objet : Installation d'un dispositif de traitement des eaux usées

Monsieur,

À la suite de votre demande d'autorisation du 6 septembre 2011, reçue le 14 septembre 2011 et complétée le 28 novembre 2013, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un dispositif de traitement des eaux usées afin de desservir 40 emplacements projetés d'un terrain de camping ainsi qu'un bloc sanitaire générant un débit total maximal quotidien de 16 m³/j. Le dispositif de traitement est composé de deux fosses septiques munies d'un préfiltre d'une capacité effective de 4,3 m³ et de 18,0 m³, d'un filtre à sable enfoui d'une superficie de 398 m², d'un système de déphosphatation chimique comprenant une station de dosage et un décanteur d'un volume de 20 m³ et un système de désinfection par UV.

Installation d'un réseau d'aqueduc et d'égout sanitaire afin de desservir les 40 emplacements projetés.

Le projet est situé au 2000, chemin du Tour-du-Lac-des-Îles, sur le lot 4 331 489 du cadastre du Québec, ville de Mont-Laurier, MRC Antoine-Labelle.

Coordonnées du projet :

NAD 83 MTM zone 9, X : 378 646 m et Y : 5 151 125 m.

Les documents suivants font partie intégrante de la présente autorisation :

- Requête d'autorisation pour des travaux de traitement d'eaux usées afin de desservir un agrandissement du camping La Clairière à Mont-Laurier, datée du 6 septembre 2011, signée par **art. 23-24**
- Formulaire de présentation des demandes d'autorisation pour les systèmes de traitement des eaux usées d'origine domestique, daté du 6 septembre 2011, signé par **art. 23-24** ing.;
- Formulaire de demande d'autorisation pour réaliser un projet d'aqueduc et d'égout, daté du 2 mai 2013, signé par **art. 23-24**
- Document intitulé « *Évaluation environnementale de site – Phase I – Le camping à la Clairière, 200 chemin Tour des lacs des Îles – Des Ruisseaux (Québec) – N/Réf. : YAYP-001-074* », daté du 28 mai 2007, signé par **art. 23-24**, 14 pages et 7 annexes;
- Document intitulé « *Étude écologique – Camping à la Clairière, Mont-Laurier, Québec – N/Réf. : YAYP-001-078* », daté du 15 août 2007, signé par **art. 23-24**, 20 pages et 5 annexes;
- Document intitulé « *Rapport technique pour le système de traitement des eaux usées d'origine domestique – notre référence : 111-16785-00* », daté de septembre 2011, signé par **23-24** ing., 5 pages et 5 annexes;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 10 janvier 2013, par **23-24** ing., concernant des précisions et modifications au projet;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 3 mai 2013, par **art. 23-24**, concernant des précisions au projet;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 4 septembre 2013, par **23-24** ing., concernant des précisions et modifications au projet;
- Document intitulé « *Rapport technique pour le système de traitement des eaux usées d'origine domestique – notre référence : 111-16785-00 – Révision 1* », daté de septembre 2013, signé par **art. 23-24** ing., 6 pages et 4 annexes;
- Document intitulé « *Engagement du propriétaire* », daté du 22 octobre 2013, signé par Yvan Yale, propriétaire;

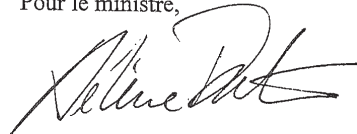
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 21 novembre 2013, par **23-24** ing., concernant des précisions et modifications au projet;
- Plans, feuillets AM-01 et AM-02, intitulés : « *Installations septiques projetées* », datés du 14 juillet 2011 2013, révisés le 21 novembre 2013, signés et scellés par **art. 23-24** ing.;
- Plan, feuillet AM-03, intitulé : « *Installations septiques projetées* », daté du 21 novembre 2011 2013, signé et scellé par **23-24** ing.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

Ce projet devra être réalisé conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne vous dispense pas d'obtenir toute autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



HP/DM/cp

Hélène Proteau
Directrice régionale de l'analyse et
de l'expertise de Montréal, de Laval,
de Lanaudière et des Laurentides

ANALYSÉ PAR:
RECOMMANDÉ PAR:

[Handwritten signatures and initials over the stamp]